

G E M E N G



BIEKERECH

CONVOCAATION

Le Conseil communal est prié de se réunir à une séance publique **lundi 03.04.2023 à 17h00** à la maison communale de Beckerich en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Refonte du projet d'aménagement général de la commune de Beckerich - vote définitive
2. Projet d'aménagement particulier "Quartier existant" de la commune de Beckerich
3. Subsidés divers
4. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal

En séance secrète :

NEANT

Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

Beckerich, le 28.03.2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le président,

Le secrétaire f.f.,

